

Commission des Finances du Conseil Communal de Bassins

Préavis municipal 10/16

Préavis municipal relatif à l'obtention, par la Municipalité, d'une autorisation générale pour acquisition et aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas

La Commission des finances composée de Mmes Sylvie Elben, Anne Genevay-Bolay, Nathalie Guignard Pidoux, Herlinda Elmer, Anne Treboux, Messieurs Michel Ruffieux, Nicolas Sudan, s'est réunie le 29 août 2016 en présence de la Municipalité (Mme Patricia Rama, Messieurs Didier Lohri et Laurent Vukasovic) ainsi que le 5 septembre 2016 (Mme Sylvie Elben exclue).

Lors de la séance du 29 août, la Municipalité nous a présenté le préavis 10/16.

Au vu de l'attention toute particulière à porter aux finances de la commune lors de cette législature, il nous paraît prudent et raisonnable de ne pas augmenter l'autorisation générale et de la conserver à la limite de CHF 30'000.— par cas telle que dans la législature précédente.

Conclusion :

La Commission des Finances recommande de refuser le préavis no. 10/16 et propose l'amendement suivant :

La Municipalité est autorisée, d'une manière générale et pour toute la durée de la législature 2016-2021, à procéder à des acquisitions et des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par cas, charges éventuelles comprises.

Bassins, le 5 septembre 2016

Sylvie Elben

Herlinda Elmer

Anne Genevay-Bolay

Nathalie Guignard Pidoux



Michel Ruffieux

Nicolas Sudan

Anne Treboux

